

**Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
sur une partie de la rue de l'église**

du 2 au 6 octobre 2023

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise Lagadec, en date du 19 septembre 2023

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de l'église, au niveau du N°7, pendant toute la durée des travaux de suppression de branchement Gaz, entrepris par l'entreprise Lagadec, du 2 au 6 octobre 2023

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée, par panneaux B15 - C18**, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur la rue de l'église, pendant la durée des travaux de suppression de branchement Gaz, entrepris par l'entreprise Lagadec, du 2 au 6 octobre 2023

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 6 octobre 2023, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 2 octobre 2023. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 22 septembre 2023

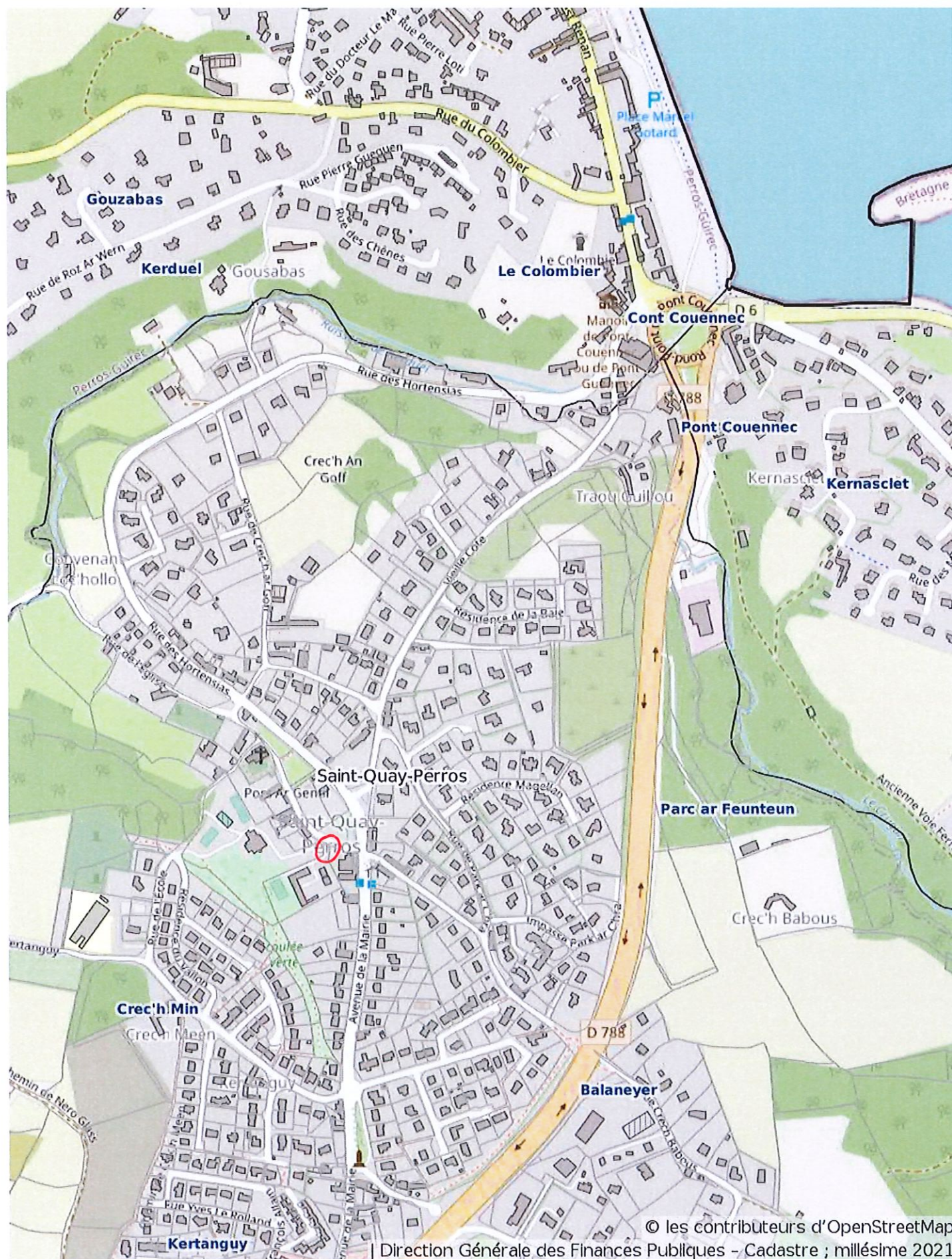
LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 22 septembre 2023





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer



© les contributeurs d'OpenStreetMap

Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021